Précisions sur les critères internes de promotion pour certains avancements de la catégorie A

GRADES D'AVANCEMENT	critères internes de fonction le cas échéant en supplément du ratio ou quota fixé
Cadre d'emplois des administrateurs	
Administrateur hors classe	**Critère interne :** Exercer à minima des fonctions de directeur d'une entité au sein d'un pôle
Administrateur général	**Critère interne** : Exercer à minima un emploi fonctionnel de direction
Echelon spécial administrateur général	**Critère interne :** Exercer à minima des fonctions de direction d'une entité au sein d'un pôle
Cadre d'emplois des attachés	
Attaché principal	**Critère interne :** fonction d'encadrement privilégiées
Attaché principal avec examen professionnel	
Attaché hors classe	**Critères internes :** Exercer a minima des fonctions de sous directeur avec l'encadrement d'une équipe d'au moins 15 agents
Echelon spécial attaché hors classe	**Critère interne :** Exercer à minima des fonctions de direction d'une entité au sein d'un pôle
Cadre d'emplois des ingénieurs	
Ingénieur principal	**Critère interne** : fonction d'expert ou fonction d'encadrement privilégiées
Ingénieur hors classe	**Critère interne :** Exercer à minima des fonctions de sous directeur avec l'encadrement d'une équipe d'au moins 15 agents
Echelon spécial ingénieur hors classe	**Critère interne :** Exercer à minima des fonctions de direction d'une entité au sein d'un pôle
Cadre d'emplois des ingénieurs en chef	
Ingénieur en chef hors classe	**Critère interne :** Exercer a minima des fonctions de directeur d'une entité au sein d'un pôle
Ingénieur général	**Critère interne** : Exercer a minima un emploi fonctionnel de direction
Cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine	
Conservateur du patrimoine en chef	Parallélisme avec le grade des administrateurs hors classe **Critère interne** : Exercer a minima des fonctions de chef de service
Cadre d'emplois des conservateurs de bibliothèque	
Conservateur de bibliothèques en chef	Parallélisme avec le grade des administrateurs hors classe **Critère interne** : Exercer a minima des fonctions de chef de service